

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Co formulaire sora publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

 Codre réservé à l'autorité environnementale

 Dale de réception :
 Dossier complet le :
 N° d'enregistrement ;

 04/04/2017
 27/04/2017
 2017-ARA-DP-00445

1. Intitule du projet

ZONE ARTISANALE Grange Burlat - GENILAC (42)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'auvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SPL CAP METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne marale

ROUX Jean-Claude

RC\$ / SIRET | 7 5 1 | 0 | 2 1 | 5 | 9 7 | 0 | 0 0 1 | 3 | Forme juridique S.A.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et artières annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

Nº de catégorie et sous catégorie

39. Travaux, constructions et opérations

d'aménagement

41. Aires de stationnement ouvertes au public Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Terrain d'assiette inférieur à 10 ha

==> 3.3 ha

mais surface de plancher créée comprise entre 10 000 et 40 000m² ;

==> environ 16 100m²

Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus

> 60 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énancées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un parc d'activités artisanales comprenant :

- un village d'entreprises
- un équipement public (centre technique municipal)
- des lots commercialisables

Aménagement des espaces extérieurs comprenant :

- la viabilisation des terrains et les travaux préparatoires (réseaux)
- l'aménagement de voie de dessertes au sein du site, avec un accès sur la D77
- l'aménagement d'un système d'assainissement pluvial avec noues et bassins de rétention/infiltrations à l'air libre
- des aménagements paysagers
- la création d'un parking relais pour la piscine

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux lichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le programme lié à l'aménagement de la zone d'activité a défini plusieurs orientations visant à :

- Qualifier le parc d'activités artisanales par un aménagement à haute qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale ;
- Maintenir le cadre de vie des habitants en traitant les relations de covisisibilités et limitant les nuisances;
- Diversifier l'offre des lots commercialisables (petits et moyens);
- Développer un village d'entreprises à louer ou à céder;
- Construire sur site le centre technique municipal (emprise +/- 2 500m²);
- Maintenir une entrée qualitative du village en consolidant une continuité agro paysagère est/ouest;
- Maintonir la qualité de la découverte du paysage agricole, llen au territoire, depuis l'axe d'entrée RD6 ;
- Requalifier la séquence d'approche du bourg depuis la RD77;
- Améliorer les conditions de desserte bus de la pische intercommunale;
- Anticiper l'augmentation de la capacité de stationnement de la piscine;
- Promouvoir le déplacement des modes doux en renforçant des liaisons douces nord/sud (centre bourg Genilac / sectour Grange Burlat - piscine).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4,3,1 dans sa phase travaux

Au regard de la dureté foncière, le plan de composition d'ensemble tel qu'imaginé permettrait la réalisation de l'opération en deux phase :

- Une première phase s'établissant sur les franges nord-est et sud est. La voirie de desserte de cette première phase sera donc à double sens de circulation et débouchera, au niveau du parking de la piscine, sur une aire de retournement dimensionnée pour les polds lourds. La première phase comprendra également la création d'un bassin d'assainissement (rétention et infiltration) dimensionné à l'échelle de l'ensemble de la ZAC, ainsi que des noues de collectes associées aux voiries créées durant cette phase.
- Une deuxième phase portant sur la quart sud ouest du site, qui s'accompagnera de la réalisation d'une voirie à sens unique, qui permettra le bouclage de la zone d'activité et permettra la requalification de la zone de retournement en espace de stationnement. La voirie créée lors de cette phase sera accompagnée de la création d'une noue de collecte permettant d'acheminer les eaux pluviales vers le bassin créé lors de la première phase. L'aire de retournement pourrait être affectée à usage du parking relais pour la piscine.

La réalisation de la zone d'activité sera en outre effectuer dans le cadre d'un chantier classique d'aménagement de voirie, de terrassement et préparation de terrains à bâtir et de construction de logements répondant à une charte de chantier vert.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet correspond à la création d'une petite zone d'activités en extension urbaine à proximité d'un pôle d'équipement existant (piscine intercommunale), il n'est pas prévu la création d'habitations dans le projet.

Les voiries créées dans ce cadre n'auront qu'une fonction de desserte (création d'une boucle reliée à la route du centre de Gravenand) et ne viendront pas modifier le réseau structurant de la commune, ni créer d'effet de shunt pour les circulations au sein du quartier.

Les voiries seront dimensionnées de façon à permettre la desserte du site par les poids lourds. A terme, une llaison "car" avec contrôle d'accès sera réalisée au niveau du parking du centre nautique.

Le projet intègre également la réalisation de cheminements piétons et d'espaces de stationnements calibrés pour assurer le bonfonctionnement et la sécurité des usagers de la zone d'activité.

En outre, le projet întégre la réalisation d'une bande non bâtic le long de la canalisation de gaz et à proximité du poste de détente, pour assurer le respect des régles de sécurité liées à cet équipement.

La décision de l'autorité environne Selon les conditions ultérieures de l'a Procédure d'autorisation relative au Pour mémoire : Projet réalisé sans procédure de Per Projet soumis à Dossler Déclaratif au	x dérogations "Espèces protégées", selo mis d'Aménager	r(s) d'autorisation(s). n les résultats d'inventaires.
Correction autorité environn	ementale le 5 mai 2017	
	u projet et superficie globale de l'apérati ndeurs caractéristiques	on - préciser les unités de mesure utilisées
Terrain d'assiette (ha) Superficie cessible Surface de plancher (m²) Nombre de places de stationnement Volume des bassins de gestion des El	publique	Valeur(s) 3.3 23 552 16 100m² environ 32 1 700
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation Génilac (42) Route du centre de Gravenand	Coordonnées géographiques ¹ Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long. 04°35'49"24 Lat. 45°31'58"644 Long " _ " _ Lat ° _ ' _ " Long.
4.7 S'agit-II d'une modification/exte	e projet et	e existant? Out Non X

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir la tableau ci dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous rétérer notamment à l'autil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous proposa un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette platetorme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le termulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérét écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	0	X	2 ZNIEFF de type 2 à proximité : Bassin versant du Bozançon à environ 3km au nord-est Contreforts septentrionaux du massif du Pilat à environ 3.25km au sud-est
En zone de montagne ?	X		- Massif Central
Dans uno zono couverte par un arrêté de protection de biotopa ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un pare national, un pare naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieulique ou un pare naturel régional ?	0	×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, airêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		PPBE de l'état dans la Loire PPBE du Conseil Départemental de la Loire PPBE de Saint-Etienne Métropole
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial au sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un sita patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fail l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×	п	Plan de prévention des risques naturel prévisibles d'inondation du Gier et de ses affluents prescrit par arrêté interpréfectoral le 9 septembre 2009. Enquête publique réalisée (du 28 novembre 2016 au 6 janvier 2017) Plan de Prévention des risques miniers de la Vallée du Gier, prescrit par arrêté préfectoral n° DT-14-946 du 15 octobre 2014, actuellement en cours de définition des enjeux (début de la phase réglement / zonage prévu au 2ème trimestre 2017)
Dans un site ou sur des sols pollués 7	0	×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturolle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	Site le plus proche : SIC FR8202008 Vallons et combes du Pilat rhodanien à environ 10.5km au sud-est
D'un site classé १		×	

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Out Non Incidences pofentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre fill des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel miliou # Le projet n'entraînera pas de modifications topographiques susceptibles de générer des perturbations des nappes. Impliquera til des Il n'est pas prévu la réalisation de niveaux souterrains pouvant intercepter les drainages / ou des masses d'eaux souterraines. modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire П × en matériaux? Le projet nécessitera l'apport de matériaux de constructions extérieurs au site pour l'aménagement des espaces extérieurs minéralisés (voiries et parking Est-il défictaire en principalement) et des bâtiments construits. matériaux 7 Si oui, ufflise t il les X ressources naturelles du sol ou du soussol 7 Le site est inscrit dans les principaux espaces urbanisés et artificialisés du Est-il susceptible SRCE de Rhône-Alpes, en limite avec un espace perméable terrestre de d'entraîner des perluibations, des perméabilité moyenne. Toutefois, à l'échelle locale, les milieux en présence dégradations, dos (prairies, vergers, bosquets, hales, mares) offrent des espaces potentiellement destructions de la refuge pour une diversité d'espèce animales et végétales. × biodiversité Défrichement d'un verger résiduel et du bosquet entourant existante : faune, la mare d'environ 4800 m² flore, habitats, Correction autorité environnementale le 5 mai 2017 continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il × susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard do Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire 7		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricolas, forestiers, maritimes 2	×		Consommation d'espaces agro-naturels
	Est-il concerné par des risques technologiques 7	×		Un poste de détente de gaz se situe en périphérie du projet et une conduite traverse le site. La présence de cette canalisation imposer réserver des zones inconstructibles et engendre des contraintes fortes en matière d'aménagement. Dès l'établissement de l'AVP, celui-ci sera soumis aux services de GRT Gaz pour avis.
Risques	Est-II concemé par des risques naturals *?	×	0	D'après les secteurs d'aléas miniers de l'étude GEODERIS 2015 transmise par la DDT, le site se situe : sur des terrains concernés par des effondrements localisé de niveaux falbles pour travaux supposés sur la partie sud-est du site sur un effondrement localisé de niveau moyen pour travaux avérés sur pults, au niveau du parking de la piscine
	Engendre † II des risques sanitaires ? Est-II concerné par des risques sonitaires ?		×	
	Engendre-I-il des déplacements/des trafias	×		La génération de déplacements est inhérente à l'arrivée des activités et employés au sein de la zone aménagée. Cette génération de trafics devrait toutefois rester limitée (de l'ordre d'une containe de véhicule par jour). Les trafics de poids lourds devraient également rester limités et principalement concentrés sur la RD77 en direction de l'A47
Nulsances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Pas d'Incidences significatives sur l'ambiance acoustique (trafics automobiles limités). Site en dehors des secteurs impactés par les nuisances sonores des grands axes de déplacements.

	Engendre-I-il des odours ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-I-il des vibrations ? Est-Il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-1-il des émissions lumincuses? Est il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Fngendre-t-li dés rejets dans l'air ?	0	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Le projet entraînera des rejets d'assainissements (eaux usées et eaux pluviales). Le projet mettra en place un réseau séparatif avec rétention pui rejet des eaux pluviales, puis raccordement des eaux pluviales au réseau d'assainissement existant (via la RD77 ou via le passage en propriété privé) ou dans le milieu naturel conformément à la réglementation en vigueur et aux procédure de Saint-Etienne Métropole.
Emissions	Engendre-t-il des otfluents ?		×	Pas d'effluents spécifiques (hors rejets d'assainissement des constructions)
	Engendre t il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	0	Déchets d'activités et de fonctionnement de la zone, de types inconnus à l'heure actuelle. Il n'est toutefois par prévu l'accueil d'ICPE ou d'activités productrices de déchets dangereux.

		1	1	CF cl-dessous.
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X		Ci Crdessous.
Cadre de vie / Population	Engendre-I-il des modifications sur les activités humaines (agricullure, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Le projet entraînera l'urbanisation de terrains non-bâtis agricoles. La réalisation des futurs bâtiments n'est pas de nature à modifier sensiblement les paysages et la forme urbaine à l'échelle de la commune, mais générera une modification des perceptions paysagères aux abords immédiats du site, notamment depuis la RD77.
	du sol?			
		fiées c	1.6 ut	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvés				
Oui	Non X Sl oui, décriv	ez lesc	quelle	\$1
/ 2 Las Balde		ė.	424120	The second secon
				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si ovi, décri	vez les	quels	
l				
/				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet d'aménagement de la zone d'activité à d'ores et déjà fait l'objet d'études (diagnostics, études de faisabilité) et documents cadres (CPAUPE) qui ont permis d'intégrer une première série de mesures visant à éviter et réduire les principaux impacts du projet, notamment :

- par la mise en oeuvre d'une bande non-bâtie le long de la canalisation de gaz
- par la définition d'un principe d'assainissement différencié, à l'air libre et paysager
- par la définition du parti paysager, intégrant la perméabilité des espaces de stationnements et voiries
- par la définition du choix des matériaux visés pour les espaces publics et bâtiments...

Les enjeux liés à la biodiversité seront précisés par la réalisation d'inventaires faune et flore à engager notamment pour la caractérisation liée à la présence des 2 mares (présence de batraciens).

Les études ultérieures du projet permettront de poursuivre la démarche ERC vis à vis de ces onjeux avec, si nécessaire, la mise en place d'une procédure de dérogation "espèces protégées".

7. Auto-évaluation (facultatil)

Au ragard du formulaire rempli, estimez vous qu'il est nécessaire que votre projet lasse l'objet d'una évaluation environnementale ou qu'il deviait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement de la zone d'activité de Génilac constitue une opération d'aménagement classique de taille proportionnée à la commune, qui ne présente pas de potentialités d'incidences négatives majeures notamment sur le sité d'étude. La présence de la canalisation de gaz a été intégrée au projet d'aménagement et fora l'objet d'une consultation des services gestionnaires afin d'assurer l'absence de risques.

Souls les enjeux relatif aux milieux naturels et espèces protégées restent à préciser. La découverte de telles espèces pourratoutefois être suivie dans le cadre d'une instruction spécifique de dérogation relative aux espèces protégées.

A ce titre, le présent projet ne semble pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact complète.

B. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CFRFA n °14/34 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaira » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 au, à défaul, à une échelle comprise entre 1/16 000 at 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartagraphiques du document d'urbanismo s'il axisto) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'Implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant parmettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c). 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 27°, 37, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'arlicle R. 122-2 du cade de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les Iravaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et a), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : pian des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprisa antre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site, Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sités Natura 2000 sur lésquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X

etes eles escent	texte Natura 2000	Objet
te au cont	exte Natura 2000	
	7	9. Engagement et signature
e certifie s	ur l'honneur l'exactitude des rensei	
e certifie s Fait à	/	200
	ur l'honneur l'exactitude des renseis Saint-Etienne	gnements ci-dossus X Ie, 410412017
Falt à	ur l'honneur l'exactitude des renseis Saint-Etienne Le Diregreur Généra	gnements ci-dossus X Ie, 40412017
	ur l'honneur l'exactitude des renseis Saint-Etienne	gnements ci-dossus X le, 410412017 al







